Communauté de communes
COEUR DE NACRE

PROCES-VERBAL FAIT LE 25 FEVRIER ET TRANSMIS
LE 7 MARS 2013 AUX MEMBRES DU CONSEIL

DATE D'AFFICHAGE : 7 MARS 2013

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 19 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le 19 février à 20 heures 30, le conseil de la Communauté de communes « Cœur de Nacre », légalement convoqué, s'est réuni à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Alain YAOUANC.

Etaient présents :
Mmes MOTTIN, VINCENT, GIOVACCHINI, CURET et ROUSSEL.
MM. YAOUANC - GUILLOUARD - LAMBERT - LE LAY - GAUQUELIN - LOUSSOT - BOURDIN - PARFAIT - LERMINE - FOUCHER - FRANCOISE - LEFORT - TRACOL - METERREAU - GUINGOUAIN - JOUY - PALAO - MERCIER - DUTERTRE - HAMELIN - BOULARD - TRANQUART - MORIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :
Mme AMAR pouvoir à M. GAUQUELIN, Mme DUTOT pouvoir à M. TRANQUART, M. CLARENCE pouvoir à M. PARFAIT, M. LE BOUTEILLER pouvoir à M. MORIN.

Absent excusé :
M. COROLLER

Absents:
Mmes BARRE et BREZILLON
MM. IVES et PAILLETTE

Secrétaire de séance :
M. METERREAU

M. YAOUANC accueille les membres du Conseil et rappelle l'ordre du jour.

→ 1 – FINANCES / ADMINISTRATION GENERALE

1-1 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Président invite Monsieur LOUSSOT, Vice-président chargé des Affaires Financières, à présenter ce point.

M. LOUSSOT présente et commente les grandes lignes du débat d'orientation budgétaire (document joint à la note de présentation).

Après cette présentation, M. YAOUANC ouvre le débat :

Mme MOTTIN félicite M. LOUSSOT pour cette analyse. Elle précise que malgré la situation « saine » de notre structure, il ne faut pas oublier que Cœur de Nacre doit mettre en œuvre d'importants transferts de compétence et qu'il va falloir réfléchir à l'avenir de la collectivité.

M. GUILLOUARD souhaite avoir une précision sur la nouvelle structure, dite « petite enfance » ?

M. YAOUANC répond que le terme « création de nouvelle structure multi-accueil » complète le dispositif du RAM. La structure comprendra une crèche et une halte-garderie, peut-être un jardin d'éveil … Cette année, nous pourrions lancer des études, ensuite, ce serait un projet mené par la future mandature.

M. GUILLOUARD trouve que la somme de 80 000 € est très faible pour un tel projet.

M. YAOUANC indique que ce montant correspond à la référence de la crèche « Les Lucioles » à Luc-sur-mer, le coût sera plus élevé mais après déduction des subventions de la CAF, ce montant se monte à 80 000 €.

Mme MOTTIN rappelle que tous les projets sont importants mais demande que des priorités soient dégagées.

M. FRANCOISE a retenu, dans la présentation de M. LOUSSOT, le problème structurel de l'intercommunalité. Il estime que notre collectivité doit aujourd'hui être à la hauteur de ses moyens et surtout se donner les moyens (matériels et humains) et avoir de vrais projets communs.

M. LERMINE précise, quant à lui, que l'économie est un domaine très important pour notre structure. C'est une question d'image, d'identité de notre territoire.

M. LEFORT indique que même si le Conseil communautaire peut être satisfait du résultat du travail accompli, il n'est pas question de tout stopper car des élections arrivent. Il faut poursuivre notre travail.

Mme GIOVACCHINI est d'accord avec le discours de M. LOUSSOT qui a mis en évidence les coûts de fonctionnement. Elle souhaite que l'on soit prudent pour ne pas mettre la mandature suivante en difficulté.

M. LOUSSOT reprend la parole et précise que l'intercommunalité, aujourd'hui, n'est pas gênée en matière d'investissement mais à la longue, il risque d'y avoir des problèmes de fonctionnement. Cœur de Nacre ne pourra pas continuer à supporter, à financer tous les projets, une décision devra alors être prise.

M. GUILLOUARD encourage le Conseil communautaire à profiter de l'expérience acquise au cours de la mandature pour préparer le travail de l'équipe intercommunale élue en 2014 et poursuivre la mise en œuvre des projets structurants.

M. YAOUANC conclut le débat en indiquant que le projet du budget primitif sera établi sur la base d'un maintien des taux de fiscalité locale.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne acte au Président de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

1-2 APPROBATION DU REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président donne la parole à M. PALAO, Vice-président en charge du Cadre de vie.

M. PALAO évoque le travail de la commission « Cadre de vie » relatif à la modification du règlement pour l'attribution des subventions aux associations. En effet, la Commission a souhaité apporter quelques modifications à ce règlement afin de corriger certaines incohérences.

M. PALAO passe en revue les différentes modifications du règlement en précisant que ce document était joint à la convocation. Il précise que ce règlement doit être approuvé par le Conseil Communautaire.

Après débat, l'Assemblée souhaite le report de ce sujet.

M. YAOUANC propose que chacun analyse le document, le modifie et le retourne aux services de Cœur de Nacre, pour une nouvelle mise en forme.

1-3 ACOMPTE SUR SUBVENTION POUR L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

Monsieur le Président donne la parole à M. LOUSSOT, Vice-président en charge des Finances.

M. LOUSSOT informe l'Assemblée qu'une demande de la commune de Saint-Aubin-sur-mer a été adressée à la Communauté de communes afin de verser une avance sur le montant de la subvention attribuée à l'Office de tourisme.

En effet, la commune de Saint-Aubin-sur-mer, par convention, a, jusqu'à ce jour, confié la gestion de l'activité « Tourisme » directement à l'Office de tourisme et lui versait une subvention annuelle (55 000 € en 2012). L'office de tourisme a sollicité le versement d'un acompte sur la subvention 2013, 25 % du montant accordé en 2012, soit 13 750 €, afin de garantir une trésorerie suffisante. Il est précisé que cette opération sera intégrée dans le transfert des charges.

Monsieur le Président propose de voter une avance de 25 % du montant de la subvention accordée en 2012 et qui sera votée en 2013 pour l'Office de tourisme de Saint-Aubin-sur-mer. Le montant s'élève 13 750 €.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition,

DIT qu'une avance de 25 % du montant de la subvention votée en 2012 (13 750 €) sera versée à l'Office de tourisme de Saint-Aubin-sur-mer au titre de la subvention 2013.

1-4 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'AIRE PERMANENTE

Monsieur le Président donne la parole à M. HAMELIN, Vice-président chargé de l'aménagement de l'espace.

M. Hamelin rappelle que par délibération du 10 juillet 2012, le Conseil communautaire a approuvé la réalisation d'une aire d'accueil permanente pour les gens du voyage sur la parcelle cadastrée AL 18, sur une surface de 5 000 m^2 réservée à cet effet dans le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Douvres-la-Délivrande. Cette délibération a fixé les principales conditions d'aménagement de l'aire, ainsi qu'une enveloppe budgétaire maximale de 550 000 € HT pour l'offre optionnelle.

M. Hamelin propose à l'Assemblée de solliciter l'Etat pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, afin de participer à la réalisation de ce projet.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

SOLLICITE de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la réalisation d'une aire d'accueil permanente pour les gens du voyage de 10 emplacements, sur la parcelle cadastrée AL 18 située à Douvres-la-Délivrande.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

INVITE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

1-5 COMPOSITION DES NOUVELLES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier Conseil communautaire, la création de 2 nouvelles commissions a été arrêtée :

- Commission Tourisme
- Commission Inondations, Défense contre la mer et Prévention des risques naturels

Chaque commission, outre son Président, doit élire son rapporteur.

Monsieur le Président demande aux délégués de bien vouloir faire connaître, pour ceux qui ne l'ont pas fait, la commission dans laquelle ils désirent siéger.

Après avoir enregistré les candidatures.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la composition des 2 nouvelles commissions :

<u>Commission Tourisme</u>

Mme CURET, Mme MOTTIN, M. TRANQUART, M. BOULARD, M. GUINGOUAIN, M. MERCIER, M. DUTERTRE.

<u>Commission Inondations, Défense contre la mer et Prévention des risques naturels</u>

Mme MOTTIN, Mme ROUSSEL, M. PALAO, M. JOUY, M. MORIN, M. LERMINE, M. TRANQUART, M. PARFAIT, M. HAMELIN, M. TRACOL.

→ 2 – ENVIRONNEMENT

2-1 <u>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC OCAD3E</u>

Monsieur le Président donne la parole à M. GAUQUELIN, Vice-président chargé de l'Environnement, qui rappelle que, dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) sur les déchèteries, Cœur de Nacre a signé une première convention en 2007.

Cette convention a pour objet de régir les relations techniques et financières entre OCAD3E et la Collectivité qui développe un programme de collecte sélective des DEEE ; celle-ci arrive à échéance.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer le renouvellement de cette convention avec OCAD3E.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la nouvelle convention avec OCAD3E.

→ 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3-1 <u>VENTE D'UNE PARCELLE DANS LA ZAE AU PROFIT DE M. BROUT</u>

Monsieur le Président donne la parole à M. LERMINE, Vice-président en charge du Développement Economique.

M. LERMINE informe les conseillers d'une demande d'acquisition de parcelle au sein de la zone d'activité de la Fossette à Douvres-la-Délivrande. Il s'agit du lot n°11 du plan parcellaire (parcelle cadastrée ZH 322) situé dans la tranche 3 de la ZAE et d'une superficie de 2 135 m^2. L'acquéreur pressenti est la SCI BROUT représentée par M. Thierry Brout. Ce dernier a pour projet la construction d'un bâtiment pour y héberger son activité de vente de véhicules d'occasion. Le permis de construire a été approuvé le 14 janvier 2013.

Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 16 € HT le m², à ceci s'ajoute 936 € de frais engagés par l'intercommunalité pour la pose de bordurette type P1 en limite de propriété du lot, afin d'arrêter correctement les enrobés sur trottoir.
Le prix de vente serait donc de 35 096 € HT.

M. Lermine propose au Conseil communautaire d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée ZH 322 au prix de 35 096 € HT, à la SCI BROUT.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'aliéner à la SCI BROUT le lot 11 du plan parcellaire situé dans la tranche 3 du lotissement dénommé ZAE La Fossette « Extension 2000 » (parcelle cadastrée ZH 322 d'une superficie de 2135 m^2).

DIT que la vente est consentie au prix de 16 € HT le m², à ceci s'ajoute 936 € de frais engagés par l'intercommunalité pour la pose de bordurette, ce qui porte le prix de vente à 35 096 € HT.

INVITE M. le Président à signer les actes chez le notaire ou tout autre document relatif à cette affaire.

3-2 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL CONCERNANT L'ETUDE SUR LA CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE

Monsieur le Président donne la parole à M. LEFORT, Vice-président en charge du Développement Economique.

M. LEFORT rappelle que par délibération du 22 février 2011, le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'une étude relative à une mission d'expertise sur les zones d'activités. L'objet de l'étude est de réaliser un bilan de l'existant, de définir une stratégie économique pour le territoire, ainsi qu'un avant-projet pour une nouvelle zone d'activité.

Par délibération du 15 mai 2012, le Conseil communautaire a attribué le marché concernant cette étude au groupement d'entreprises LDA / SHEMA / CABINET GUIMARD pour un montant de 37 100 € HT.

Il s'avère que le Conseil Général dispose d'un fonds destiné à subventionner les études d'opportunités relatives à la réalisation d'une zone d'activité.

M. LEFORT propose au Conseil communautaire de solliciter le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la réalisation de cette étude.

➔ ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité,***

SOLLICITE le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la réalisation d'une étude d'opportunité sur la création d'une zone d'activité.

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

3-3 PRESENTATION DU PROJET DE PEPINIERE D'ENTREPRISES DANS LA ZAE DE LA FOSSETTE

M. LERMINE présente et commente ce projet qui permettra de rendre plus attractif notre territoire auprès des créateurs d'entreprises.

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

M. YAOUANC lève la séance à 23H00.

Le Président,	Le Secrétaire de séance,
Alain YAOUANC	Emmanuel METERREAU

Les conseillers communautaires,

ANGUERNY

Jean-Luc GUILLOUARD

ANISY

Maurice LAMBERT

Gérard LE LAY

BASLY

Yves GAUQUELIN

Annie AMAR

BERNIERES SUR MER

Jean-Pierre LOUSSOT

Léone VINCENT

Maryvonne MOTTIN

Patrice BOURDIN

COLOMBY SUR THAON

Daniel CLARENCE

Dominique PARFAIT

CRESSERONS

Patrick LERMINE

Camille FRANCOISE

Gilles FOUCHER

DOUVRES LA DELIVRANDE

Thierry LEFORT

Raphaël TRACOL

Mighuette BREZILLON

Jean-Pierre PAILLETTE

Andrew IVES

Michèle BARRE

LANGRUNE SUR MER

Jean-Luc GUINGOUAIN

François PALAO

Claude MERCIER

Franck JOUY

LUC SUR MER

Agnès ROUSSEL

Christian DUTERTRE

Fabienne CURET

Blandine GIOVACCHINI

Pierre COROLLER

PLUMETOT

Georges HAMELIN

Michel BOULARD

SAINT AUBIN SUR MER

Annick DUTOT

Jean-Alain TRANQUART

Guy MORIN

Michel LE BOUTEILLER